

*Acadie.* à perpétuité, deux lieües de front le long de la rivière Saint-Jean, dans le lieu appellé par les Sauvages Kanibecachiche & petit Nakchouac, savoir, une lieüe d'un côté & une lieüe de l'autre, ledit petit Nakchouac faisant le milieu de ladite concession, avec les îles & îlets qui se trouveront au devant, & trois lieües de profondeur, ensemble le droit de traite avec les Sauvages, de chasse & de pêche dans ladite étendue; pour, par lui, ses hoirs & ayans cause, en jouir à perpétuité, à titre de fief & seigneurie, avec haute, moyenne & basse justice, & droit de chasse & de pêche dans toute l'étendue de ladite concession; à la charge de rendre la foi & hommage au château Saint-Louis de Québec, & de payer les droits ordinaires à chaque mutation: le tout suivant la coutume de Paris; de conserver & faire conserver par ses tenanciers, les bois de chéfnes qui se trouveront dans

toute l'étendue de ladite concession, propres pour la construction des vaisseaux; & de donner avis des mines, mineries & minéraux, à Sa Majesté ou au Gouverneur du pays, si aucuns se trouvent; de faire insérer pareille condition dans les concessions qu'il lui sera permis d'accorder sur ladite terre, & de commencer dans trois ans à peine d'être déchu de la possession d'icelle. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes, & contre-signer par l'un de nos Secrétaires. FAIT à Québec, ce septième janvier 1689. Signé J. R. DE BRISAY DE DENONVILLE, J. BOCHART CHAMPIGNY. Et plus bas, par Monseigneur, DE FREDIN. Collationné à l'original en papier, par moi Notaire soussigné, ce vingt-huitième septembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, & à l'instant rendu. Signé HOPPINOT.

*Nous-Ecuyer, Conseiller du Roi honnoraire en la Cour des comptes, aides & finances de Rouen, Commissaire ordinaire de la Marine, premier Commis & Garde des archives & dépôt de la Marine, certifions la copie ci dessus véritable, l'ayant collationnée sur les registres & papiers qui sont auxdites archives & dépôt. A Paris, le sept octobre mil sept cent cinquante-un. Signé LAFFILARD.*